



Politique de gestion des allergies et intolérances alimentaires

Février 2021



Table des matières

1. Définitions et symptômes	3
2. Les médicaments.....	7
3. Procédures - organisation et prévention	9
4. Routines à adopter	12
5. Procédure d’inscription chez les enfants allergiques	13
6. Communication	14
7. La santé des enfants : une responsabilité partagée! Les sorties.....	15
8. Les sorties	19
9. Les sorties Un incident / accident survient... Que faire?.....	21
RÉFÉRENCES	23
ANNEXES :	
A- Fiche nominale de l’enfant avec restrictions alimentaires	24
B- Certificat médical : réactions alimentaires	27
C- Formulaire d’autorisation pour l’administration de l’épinéphrine.....	29
D- Première communication avec les parents	30
E- Lettre type aux parents du CPE – nourriture apportée de la maison	31
F- Aide mémoire / Rencontre avec le parent	32
G- Rappel aux parents d’enfants allergiques	33
H- Formulaire de consentement	34
I. Rapport administration d'épinéphrine.....	35



Introduction

Depuis quelques années, le phénomène des allergies et des intolérances alimentaires prend de plus en plus d'ampleur dans les pays industrialisés et affecte les habitudes de vie de millions de personnes. De ce fait, le CPE Chez-nous chez-vous a décidé d'adopter une politique de gestion des allergies alimentaires, afin d'identifier les mesures concrètes à appliquer dans le quotidien.

De plus en plus d'enfants souffrent d'allergies alimentaires. Celles-ci apparaissent généralement avant l'âge de 4 ans puisque le système digestif et le système immunitaire sont encore immatures. L'enfant dans la tranche d'âge 0-4 ans est donc plus vulnérable. La gestion des allergies et intolérances alimentaires est donc un véritable enjeu pour un CPE qui reçoit des enfants de 5 ans ou moins.

Dans l'ensemble de cette politique, afin d'alléger le texte, le terme « allergies » englobe également les « intolérances alimentaires ».

Afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, le CPE mise sur trois stratégies :

1. Une **communication efficace** avec les parents et entre les intervenants du CPE.
2. Un **partage des responsabilités** par les parents et chacun des membres de l'équipe de travail.
3. Des **procédures et des routines rigoureuses**, puisque la seule protection face aux allergies est d'éviter tout contact avec l'allergène.

Ainsi, cette politique établit des balises claires permettant d'encadrer l'alimentation des enfants de façon sécuritaire tout en préservant le plaisir de manger.

1) DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES

L'intolérance alimentaire

L'intolérance alimentaire correspond à l'incapacité de supporter un médicament, un aliment ou un additif alimentaire aux doses tolérées par les autres individus. L'intolérance alimentaire entraîne des réactions physiques qui ne mettent pas en cause le système immunitaire. Les personnes intolérantes à un aliment peuvent tolérer des traces ou de petites quantités de l'aliment.

Symptômes

- Les symptômes de l'intolérance alimentaire varient beaucoup et dépendent de la quantité ingérée. Cependant, ils sont plus susceptibles de se manifester au niveau du système gastro-intestinal : gaz, coliques, nausées, vomissements, diarrhées ou maux de ventre



La maladie cœliaque

La maladie cœliaque est une réponse immunitaire à la protéine du **gluten** de certaines céréales (avoine, blé dont l'épeautre et le kamut, orge, seigle, triticale). Toutefois, les réactions diffèrent de celles des allergies alimentaires.

Symptômes

- Cette maladie cause principalement des symptômes digestifs (Ex : la diarrhée) qui conduisent à la malabsorption de certains éléments nutritifs, notamment les protéines, le fer et le calcium.

La sensibilité chimique

La sensibilité chimique survient lorsque des substances chimiques naturellement présentes ou ajoutées dans des aliments provoquent une réaction indésirable chez une personne. La caféine présente dans le café, la tyramine que contiennent les fromages vieillis ainsi que le glutamate de sodium (rehausseur de saveur) font partie des substances chimiques qui provoquent des sensibilités.

Les allergies sans anaphylaxie

Les allergies sans anaphylaxie sont déclenchées lors de l'inhalation de moisissures, de poils d'animaux, de poussières et de pollens. Elles peuvent provoquer une rhinite ou de l'asthme, mais ne devraient pas mettre la vie en danger si elles sont traitées **rapidement**. Aussi, certaines réactions d'hypersensibilité du système immunitaire causées par la consommation d'un aliment ne sont pas à risque d'anaphylaxie. Par exemple la maladie cœliaque, certains types d'eczéma et le syndrome pollen-aliment.

Puisqu'il est souvent difficile de déterminer la gravité d'une réaction allergique seulement par l'observation des symptômes, la meilleure réaction est de suivre le plan d'urgence prescrit par le médecin qui connaît le type d'allergie de l'enfant et qui prescrit la médication appropriée. Dès l'apparition des symptômes typiques de l'allergie, le plan d'action d'urgence est débuté.

- ! Les symptômes potentiels à observer chez l'enfant doivent être mentionnés sur la fiche d'information complétée par le médecin.

Symptômes possibles

Syndrome pollen-aliment

- Bouche : démangeaison, brûlure et enflure des lèvres, langue, bouche ou gorge;

Eczéma

- Peau : démangeaison, rougeurs, chaleur, enflure, éruptions;

Rhume des foins

- Yeux : démangeaison, larmoiements, enflure, rougeurs;
- Nez : écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;
- Poumons : toux, étouffement, essoufflement, respiration difficile, sifflement, voix rauque;
- Bouche : démangeaison au palais;



Réactions d'hypersensibilité gastro-intestinales

- Estomac-intestin : nausée, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée, constipation.

L'allergie alimentaire

L'allergie alimentaire est une réaction d'hypersensibilité du système immunitaire face à une protéine alimentaire (allergène). Elle peut être immédiate ou tardive, limitée ou généralisée. La réaction se manifeste après l'ingestion ou l'inhalation d'un aliment ou encore à la suite du contact d'un aliment avec la peau. L'allergie peut mener à une sévère réaction et peut même être fatale.

Symptômes

La réaction allergique peut survenir de façon soudaine (dans les 2 heures suivant l'ingestion de l'allergène) ou de façon retardée (jusqu'à 48 heures plus tard). Une réaction allergique peut affecter tous les systèmes du corps, à différents degrés :

Système respiratoire

- Difficulté à respirer
- Gorge serrée
- Rhinite (inflammation des voies nasales)
- Respiration bruyante

Système cutané

- Enflure des lèvres
- Enflure de la langue ou du visage, ou des deux
- Urticaire

Système cardiovasculaire

- Chute de pression artérielle
- Arrêt cardiaque
- Arythmie

Système digestif

- Crampe
- Nausée
- Vomissement
- Diarrhée
- Difficulté à avaler

Autres symptômes

- Confusion
- Étourdissement
- Perte de conscience
- Anaphylaxie



Anaphylaxie

Réaction allergique généralisée et grave qui, en l'absence de traitement, peut entraîner la mort. De toutes les manifestations allergiques, l'anaphylaxie est celle qui nécessite l'intervention la plus rapide.

Cette réaction sévère touche à la fois les systèmes respiratoire, cutané, cardiovasculaire et digestif. L'anaphylaxie se caractérise par plusieurs des symptômes mentionnés précédemment, qui peuvent se manifester isolément ou en groupe. La réaction peut débuter par une démangeaison, de l'urticaire, des vomissements, de la diarrhée ou une enflure des lèvres ou du visage. Les cas les plus sévères peuvent présenter une obstruction de la gorge qui empêche la respiration et peut entraîner l'inconscience et la mort.

Les réactions anaphylactiques sont imprévisibles. Une même personne est susceptible de présenter des symptômes dont la progression peut varier de façon importante d'un épisode à l'autre. On parle de « choc anaphylactique » lorsque la réaction provoque une chute de la pression artérielle.

Les allergènes

Au Canada, on a recensé au-delà de 160 aliments pouvant causer des réactions allergiques.

Qu'est-ce qu'un allergène?

C'est une protéine, contenue dans un aliment, qui est reconnue par le système immunitaire et qui provoque le déclenchement d'une réaction allergique. Ces protéines allergènes sont habituellement très stables à la chaleur (il existe des exceptions à déterminer avec l'allergologue), ce qui explique pourquoi un aliment reste la plupart du temps allergène après la cuisson.

Les allergènes prioritaires

Les allergènes prioritaires et les sources de gluten doivent obligatoirement figurer sur la liste des ingrédients ou à la fin de celle-ci, accompagnés de la mention « contient ». Et ce, en raison du Règlement sur les aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada qui exigent que les aliments préemballés portent une étiquette visible comportant notamment la composition du produit.

Les allergènes prioritaires à déclaration obligatoire

- 🌿 Amandes, noix du Brésil, noix de cajou, noisettes, noix de macadamia, pacanes
- 🌿 Pignons, pistaches et noix
- 🌿 Arachides
- 🌿 Graines de sésame
- 🌿 Blé ou triticales
- 🌿 Œufs
- 🌿 Lait
- 🌿 Soja
- 🌿 Poissons, crustacés, mollusques
- 🌿 Graines de moutarde
- 🌿 Sulfites



Autres substances à déclaration obligatoire

🌿 Gluten

Exemples de description d'une réaction allergique par un enfant

- « La nourriture est trop épicée »
- « Ma langue (ou ma bouche) chauffe, brûle ou chatouille »
- « On dirait que quelque chose pique ma langue »
- « C'est comme s'il y avait des cheveux sur ma langue »
- « C'est bizarre dans ma bouche »
- « J'ai un chat dans la gorge »
- « Il y a quelque chose de pris dans ma gorge »
- « Je sens que ma langue est épaisse »
- « Mes lèvres sont serrées ou étirées »
- « Je sens qu'il y a une bibitte » *(pour décrire une démangeaison dans les oreilles)*
- « C'est épais (ou gros) » *(en parlant de la gorge)*
- « Je sens une bosse en arrière de ma langue (gorge) »



Les enfants, surtout les plus jeunes, peuvent porter la main à la bouche, tirer ou se gratter la langue lorsqu'ils ont une réaction allergique. On peut aussi remarquer que la voix change et devient enrouée, grave ou aiguë. Les enfants peuvent aussi mâcher leurs mots.

2) LES MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut guérir une personne de ses allergies alimentaires. Toutefois, certains médicaments aident à contrôler les symptômes et peuvent même sauver la vie d'une personne présentant une réaction anaphylactique suite au contact avec un allergène.

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir son (ses) médicament(s). En cas de besoin, le personnel du CPE pourra l'administrer aux premiers signes d'alarme et dans les plus brefs délais. Le personnel peut administrer un médicament à un enfant, **si et seulement si**, le parent fournit une autorisation écrite (**Annexe C**). Ce médicament doit absolument être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

Le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance a des exigences.

- ✓ Les médicaments doivent être entreposés dans un espace de rangement gardé sous clé.
- ✓ Les auto-injecteurs d'épinéphrine doivent être conservés dans un endroit hors de la portée des enfants, connu de tous les intervenants sans être sous clé.
- ✓ La fiche nominale de l'enfant allergique (Annexe A) doit être affichée sur la porte où se trouve le médicament avec la procédure d'administration.



Les antihistaminiques

Le médecin peut prescrire un antihistaminique (Réactine®, Bénadryl®, Allernix®, Allerdryl®, etc.) pour le traitement de symptômes mineurs d'allergie, tels que :

- ✓ Rhinite (rhume des foins),
- ✓ Réactions locales d'urticaire,
- ✓ Piqûres de moustiques,
- ✓ Eczéma, etc.

Pour le dosage et le mode d'administration des antihistaminiques, la personne responsable se fie aux recommandations inscrites par le médecin sur la prescription médicale. Même si cette classe de médicaments est disponible sans ordonnance, il ne peut être administré à l'enfant sans cette prescription médicale.



Les antihistaminiques ne doivent jamais être utilisés comme médicaments d'urgence dans les cas d'anaphylaxie; ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

L'épinéphrine

L'épinéphrine est le médicament pour le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence, il ne peut remplacer les soins médicaux ou hospitaliers. L'épinéphrine est disponible sous forme d'auto-injecteur à 1 dose (EpiPen®) ou à 2 doses (Twinject®). L'information nécessaire à leur utilisation, selon les compagnies qui les produisent, est disponible chez le pharmacien ou à la clinique médicale. De l'information est aussi disponible sur Internet, sur les sites de différentes associations, compagnies pharmaceutiques ou groupes de soutien.

L'épinéphrine étant sensible à la chaleur et à la lumière, on conserve l'auto-injecteur dans un endroit frais (température de la pièce) et sombre. Placer l'auto-injecteur dans un endroit facilement accessible de façon à voir le nom de l'enfant sur la prescription. Vérifier la date de péremption de l'auto-injecteur et le remplacer s'il n'est pas utilisé et qu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.



L'auto-injecteur d'épinéphrine peut être acheté sans ordonnance. Cependant, une ordonnance médicale est exigée par le CPE pour l'administrer à l'enfant allergique. Au Québec, les techniciens ambulanciers sont autorisés à administrer les injections d'épinéphrine s'ils soupçonnent une réaction allergique ou en présence de détresse respiratoire.



Effets secondaires

Certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection : rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité ou rythme cardiaque rapide. Cela ne doit en aucun cas freiner l'injection d'épinéphrine lorsque l'action est justifiée. Les bénéfices de l'injection en cas d'anaphylaxie dépassent amplement les effets secondaires.

Injection et auto-injection

La lecture du mode d'emploi est primordiale ainsi que la formation du personnel concerné. Considérant l'urgence d'agir lorsque l'on doit administrer le médicament, le CPE veille à former le personnel et organise des **exercices de pratique** pour que l'injection se fasse de façon efficace et rapide. Au CPE, nous avons des auto-injecteurs de pratique qui sont identiques aux vrais, mais ne contiennent ni médicament, ni aiguille. Les auto-injecteur de pratique sont rangés à un endroit distinct des vrais auto-injecteur afin d'éviter les accidents/incidents.

Autorisation

Le CPE possède un auto-injecteur dans la trousse de premiers soins pour répondre à certaines situations d'urgence.

- ✓ Lors d'une situation où le dispositif de l'auto-injecteur ne fonctionnerait pas.
- ✓ Dans le cas où une seconde dose doit être administrée avant l'arrivée des ambulanciers.
- ✓ Pour une réaction grave imprévue où la vie d'une personne est en jeu.

3) **PROCÉDURES – ORGANISATION ET PREVENTION**

Le personnel de direction du CPE assure un traitement efficace des données inscrites au dossier des enfants concernant leur santé, les allergies et les intolérances. Des précautions particulières sont prises afin d'identifier les cas d'allergie et d'intolérance, et ce, à toutes les étapes et à tous les niveaux, soit:

Entre le parent et le personnel;

- ✓ Avec tout le personnel du CPE;
- ✓ Avec la responsable en alimentation;
- ✓ Avec le personnel éducateur lors de remplacements;
- ✓ En affichant la fiche nominale de l'enfant allergique aux endroits stratégiques

a) Identification de l'enfant allergique : FICHE NOMINALE

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie ou intolérance **confirmée par un médecin**, sa fiche nominale (Annexe A) est placée dans son dossier et inclut :

- ✓ Une photo récente de l'enfant;
- ✓ Son nom, son allergie ou son intolérance;
- ✓ Le nom de son éducatrice et de son groupe;
- ✓ Les détails de la médication, son administration et la posologie.



Afin d'éviter des accidents/incidents et de faciliter le travail et la communication de tout le personnel du CPE, la fiche nominale de l'enfant allergique est :

- ✓ Affichée dans la cuisine : sur une porte du réfrigérateur;
- ✓ Affichée sur une porte d'armoire désignée à cette fin dans le local de l'enfant (même endroit dans tous les locaux);
- ✓ Avant le début de la fréquentation de l'enfant au CPE, ou dès l'apparition d'un signe d'allergie ou d'intolérance, **plusieurs photos identiques et récentes de l'enfant** (gros plan du visage) sont requises afin de préparer le matériel nécessaire à l'identification des enfants et à l'administration des médicaments.

b) Repas : code de couleur rouge

Pour faciliter les interventions, un code de couleur est utilisé pour identifier les enfants allergiques. Aux repas, l'enfant allergique mange toujours dans de la vaisselle de couleur rouge afin de bien voir la différence entre lui et les autres enfants. Les aliments servis à l'enfant allergique sont transportés dans des contenants hermétiquement fermés ou recouverts de pellicule transparente, identifiés à son nom et toujours de couleur rouge.

c) Nettoyage : locaux, mobilier, jouets et hygiène

Afin d'éviter la transmission ou la propagation de bactéries, le nettoyage et la désinfection font partie des routines d'hygiène normales et obligatoires dans les milieux de garde. Il est important de nettoyer à l'eau chaude et au savon toute surface (tables, chaises, planchers) ainsi que les mains et visages des enfants. La désinfection avec un antiseptique n'est pas suffisante; celui-ci tue ou évite la propagation de bactéries, mais n'élimine pas nécessairement toutes les substances allergènes.



Pour éliminer les saletés, la matière organique et un certain nombre de microorganismes, sources importantes de contamination pour les aliments, le CPE procède à un nettoyage adéquat de la vaisselle et des ustensiles. Le lave-vaisselle constitue la façon la plus efficace et rapide.

d) Formation du personnel du CPE

En plus de suivre et de renouveler régulièrement les cours de premiers soins (tel qu'exigé par le ministère), le CPE veille à ce que les éducatrices, les gestionnaires et les responsables en alimentation suivent une formation spécifique sur la gestion des allergies et de l'anaphylaxie afin de :

- ✓ Connaître les signes et symptômes des allergies ou intolérances;
- ✓ Comprendre la distinction entre les allergies potentiellement mortelles et les autres, et ainsi éviter de créer une panique inutile;
- ✓ Réagir de façon adaptée et bien utiliser l'auto-injecteur;
- ✓ Être apte à réduire les risques d'introduction accidentelle d'allergènes dans les aliments des enfants allergiques;
- ✓ Connaître les méthodes adéquates de manipulation des aliments afin d'éviter la contamination croisée.



e) Intégration des nouveaux aliments : à la pouponnière

Il est toujours préférable pour le poupon que tout nouvel aliment soit introduit dans son alimentation par son parent, à la maison. Lors de l'inscription au CPE, et plus particulièrement à la pouponnière, le parent doit remplir la fiche « Aliments déjà introduits dans l'alimentation » (Annexe H) et la maintenir à jour. Cette fiche est d'une importance particulière lorsque le poupon présente des signes d'allergie ou d'intolérance ou lorsqu'il y a un historique d'allergie alimentaire dans la famille immédiate. Par mesure de prudence, une chaise haute est identifiée et réservée à l'enfant allergique.

f) Nourriture apportée de la maison (Annexe E)

- il est interdit à quiconque d'apporter de la nourriture au CPE;
- la nourriture offerte au CPE doit y avoir été préparée sans aucune exception.

Cas particuliers :



Le CPE peut offrir aux parents la possibilité d'apporter tous les repas et collations de leur enfant allergique lorsque celui-ci réagit à plusieurs allergènes, ou à un allergène offert fréquemment dans le menu. Si le parent choisit cette option, il doit prendre une entente avec la direction ou les personnes impliquées quant à la procédure à suivre. Le CPE fera alors un suivi de tous les aliments apportés au CPE, afin de vérifier la présence d'un allergène qui pourrait nuire à un autre enfant. Si une boîte à lunch est utilisée, celle-ci doit être identifiée au nom de l'enfant et utilisée pour tous les repas.

IMPORTANT

- Les arachides, le beurre d'arachides et tout aliment qui en contient sont éliminés des menus et collations du CPE. Sans éliminer les accidents/incidents, cette mesure contribue à les réduire.
- Éviter l'échange ou le partage de nourriture, d'ustensiles et de récipients. Les éducatrices encouragent les enfants en ce sens.
- Toute surface (tables, chaises hautes, mobilier) de même que les jouets doivent être soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout résidu d'aliments.
- Le lavage des mains doit se faire avant et après avoir mangé.
- Prioriser des collations que tous les enfants peuvent manger, allergiques ou non. Si cela n'est pas possible, favoriser des collations similaires pour que l'enfant allergique soit inclus.
- Les bricolages, les expériences culinaires ou autres activités intérieures doivent être faits avec des aliments non allergènes ou n'ayant pas été en contact avec un allergène.
- Pour les occasions spéciales ou les sorties, consulter les parents des enfants allergiques pour l'achat et la préparation des aliments.
- Privilégier des récompenses non alimentaires (estampes, collants, etc.)



4) ROUTINES À ADOPTER

Le CPE tient toujours compte des allergies alimentaires des enfants concernés:

- ✓ Lors de la préparation des repas et des collations;
- ✓ Lors des activités spéciales et des sorties;

Les routines suivantes sont nécessaires:



De la vaisselle rouge assignée en **exclusivité** pour les enfants allergiques;



La responsable en alimentation et l'éducatrice du groupe **sont les seules personnes** à pouvoir servir de la nourriture aux enfants allergiques.

et sont adaptées selon :

- ✓ La nature des allergies;
- ✓ Qu'il y ait une ou plusieurs allergies présentes dans un même groupe.

IMPORTANT

En tout temps, les routines suivantes doivent être STRICTEMENT respectées, même si le repas ou les collations ne contiennent aucun allergène :

- L'éducatrice veille à ce que les enfants se lavent les mains ou lave les mains des enfants, au besoin;
- L'éducatrice se lave les mains;
- Asseoir chacun à sa place. Selon l'âge de l'enfant allergique, l'éducatrice verra à placer sa chaise un peu à l'écart, ou à la placer face aux autres enfants qui sont à la table. Respecter une distance raisonnable entre les enfants;
- Au dîner : tous les enfants doivent être assis avant l'entrée de la nourriture dans le local;
- Répéter les consignes aux enfants : personne ne doit se lever pendant la collation ou le repas;
- Servir la nourriture à l'enfant allergique en premier et aux autres enfants par la suite;
- Si l'enfant allergique redemande une portion supplémentaire au dîner, ou a besoin d'un soin particulier (ex. moucher son nez) l'éducatrice se lave les mains avant et après l'intervention ;
- Lorsque l'enfant allergique a terminé, nettoyer son espace puis lui donner un livre ou un jeu lui permettant d'attendre que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- Distribuer les débarbouillettes personnelles et veiller à ce que les enfants se nettoient adéquatement le visage et les mains, les assister au besoin;
- Changer les vêtements souillés, au besoin, surtout si la collation ou le repas contient un allergène;
- Permettre aux enfants non allergiques de se lever et d'aller jouer;
- Nettoyer le dessus, le rebord et le dessous de la table ainsi que les chaises;
- Sortir la vaisselle et la nourriture du local;
- Balayer le plancher et le laver là où des substances allergènes auraient été renversées;
- Se laver les mains (éducatrice);



- Lorsque l'environnement est sécuritaire et sans présence de nourriture, permettre à l'enfant allergique de se lever et d'aller jouer.

5) PROCEDURE D'INSCRIPTION CHEZ LES ENFANTS ALLERGIQUES

L'inscription au CPE est souvent source de préoccupations pour les parents d'enfants allergiques. Soucieux de la sécurité de leur enfant, les parents espèrent que la direction de l'établissement traite avec toute la considération nécessaire le caractère sérieux d'une réaction allergique. Le CPE accueillant des enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires, un système de communication plus spécifique et plus systématique est donc mis en place.

Inscription des enfants

Entre l'inscription et l'arrivée de l'enfant allergique au CPE, la direction planifie une rencontre avec les parents pour connaître les besoins spécifiques de celui-ci. En plus de rassurer les parents, c'est aussi l'occasion de présenter la politique de gestion des allergies alimentaires comprenant les procédures à suivre en cas de réactions. Au CPE, l'éducatrice titulaire du groupe, la responsable en alimentation et un membre du personnel administratif sont invités à participer aux discussions. En effet, plus les gens soucieux du bien-être de l'enfant sont impliqués dans le processus d'intégration, plus le CPE s'assure de la sécurité de tous.

Procédures internes avant ou lors de l'arrivée de l'enfant

La première visite des parents lors de l'inscription

- ✓ Remplir et obtenir la fiche nominale de l'enfant sur laquelle on retrouve :
 - 🌿 une photographie récente de l'enfant;
 - 🌿 un certificat médical attestant les allergies de l'enfant;
 - 🌿 la liste de ses allergies ou intolérances;
 - 🌿 les mesures à prendre en cas de réaction allergique (Annexe A);
- ✓ Demander de fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine ou autres) accompagnés du certificat médical (Annexe B);
- ✓ Obtenir une autorisation écrite du parent afin de permettre au personnel du CPE d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin (Annexe C);
- ✓ Faire signer l'autorisation de divulgation de renseignements confidentiels (Annexe H);
- ✓ Évaluer avec les parents le menu et ses ingrédients en fonction des restrictions alimentaires.



Si un enfant développe une allergie ou une intolérance alors qu'il fréquente déjà le CPE, la démarche précédente doit être appliquée le plus tôt possible.



Lorsqu'un enfant souffre d'allergie ou d'intolérance, une **confirmation écrite du médecin traitant** est requise sur le certificat médical. Cette confirmation doit contenir tous les renseignements inhérents au traitement et aux procédures à suivre en cas d'urgence.



Les parents doivent autoriser le CPE à divulguer certains renseignements confidentiels concernant leur enfant (nom, photo, allergie ou intolérance et médication requise). Des moyens visuels tels que la fiche d'identification doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants du CPE puissent facilement la consulter.

6) COMMUNICATION

Première fiche de communication adressée à tous les parents du CPE

En début d'année (septembre), alors que la majorité des nouveaux enfants sont intégrés au CPE, les parents reçoivent une première communication (Annexe D) concernant les différentes règles de fonctionnement. Parmi les informations essentielles, est incluse la politique de gestion des allergies alimentaires. Chaque parent est ainsi mis au courant des éléments relatifs à la sécurité des enfants allergiques.

Procédures à suivre avant ou au moment de l'arrivée de l'enfant

- ✓ Prévoir le rangement de l'auto-injecteur d'épinéphrine dans un endroit facile et rapide d'accès pour tous les membres du personnel et ce, en tout temps;
- ✓ Voir à ce que le nom de l'enfant, son allergie ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique soient inscrits à un endroit facilement repérable et connu par tout le personnel (dans le local de l'enfant, la cuisine, etc.);
- ✓ Évaluer les repas du menu qui devront être remplacés ainsi que ceux qui seront offerts en remplacement.

Rencontre de parents

Au besoin, le CPE pourrait être appelé à convoquer une rencontre avec l'ensemble des parents du groupe, idéalement avec l'ensemble des parents du CPE. À cette rencontre, les éducatrices et la responsable en alimentation sont présentes. À l'ordre du jour, il y a :

- ✓ les mesures, procédures et protocoles de prévention adoptés par le CPE;
- ✓ les types d'allergies présentes au sein du CPE;
- ✓ les attitudes individuelles et collectives à adopter;

Distribution de feuillets d'information

De façon ponctuelle ou au besoin, le personnel administratif du CPE procède à la distribution d'informations aux parents en matière d'allergie et d'intolérance alimentaires. Cela est fait dans le but :

- ✓ D'informer l'ensemble des parents des aliments qui sont interdits au CPE et les raisons de ces choix;
- ✓ D'apporter une attention particulière aux communications lorsque se déclarent de nouvelles allergies ou intolérance;



- ✓ De distribuer une fiche de mise à jour aux parents de poupons, lors de l'introduction de nouveaux aliments.

7) LA SANTÉ DES ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

Chacun a des responsabilités qui sont propres à la fonction qu'il occupe au sein du CPE en lien avec l'enfant allergique.

Responsabilités de la responsable en alimentation

- ✓ Proposer des menus qui tiennent compte des exigences alimentaires des enfants avec restrictions alimentaires et effectuer l'achat des aliments en conséquence;
- ✓ Cuisiner et préparer les aliments en évitant la contamination croisée et en sachant contrôler les allergènes;
- ✓ Dresser, mettre à jour et connaître la liste des aliments interdits au CPE;
- ✓ Avec le code de couleurs adopté par le CPE, identifier sur le menu affiché les repas qui comportent des allergènes reconnus dans le groupe ou le CPE;
- ✓ Systématiser les mesures d'hygiène, soit le lavage des mains entre chaque manipulation, le nettoyage et l'assainissement régulier des surfaces de travail et toute autre mesure nécessaire;
- ✓ S'assurer que les photos et les particularités (mises à jour) de chaque enfant avec restrictions alimentaires soient affichées bien à la vue dans la cuisine;
- ✓ Pour le service des collations et du repas, utiliser des ustensiles et de la vaisselle en respectant le code de couleur rouge attribué à l'enfant;
- ✓ Préparer des aliments pour les enfants allergiques avant les collations et le dîner des autres enfants;
- ✓ Collaborer avec les parents pour l'élaboration des menus. C'est à l'occasion de la première rencontre avec le parent que le menu initial devrait être discuté et les repas spéciaux nécessaires, identifiés;
- ✓ Aux collations et au dîner, assurer le transport du lait et de la nourriture dans le local où se trouve l'enfant en évitant la contamination par des allergènes et procéder avec l'éducatrice à une vérification des aliments contenus dans la nourriture;
- ✓ Aux collations et au dîner, assurer le transport du lait et de la nourriture du local à la cuisine;
- ✓ Connaître les sources d'allergènes cachés (liste disponible dans le guide du service alimentaire du Casse-Noisette);
- ✓ Faire un suivi auprès des fournisseurs quant à la présence d'allergène et à la contamination du produit et des aliments.



Le ministère de l'Alimentation, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec (MAPAQ) offre un programme de formation qui permet aux gestionnaires d'établissement alimentaire et aux manipulateurs d'aliments d'acquérir des connaissances et des compétences en hygiène et salubrité alimentaires. Cette formation doit être suivie par le personnel concerné. Les responsables en alimentation et les gestionnaires du CPE ont suivi cette formation.



Responsabilités de l'éducatrice titulaire

- ✓ Collaborer à l'organisation d'une rencontre avec les parents de l'enfant, le personnel du CPE qui pourrait avoir à intervenir lors d'une réaction allergique, c'est-à-dire les éducatrices de relève et remplaçantes, le personnel administratif et la responsable en alimentation;
- ✓ Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats;
- ✓ En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité, vérifier deux fois plutôt qu'une les aliments contenus dans la nourriture de l'enfant allergique avec la responsable en alimentation;
- ✓ L'éducatrice titulaire du groupe doit s'assurer de la mise à jour du «guide de survie de la remplaçante» pour les enfants allergiques de son groupe;
- ✓ Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain;
- ✓ Voir à la propreté du local (tables, chaises, plancher) et des enfants après les repas et collations;
- ✓ Appliquer la procédure de l'enfant allergique;
- ✓ Choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter au besoin les œufs de Pâques, pâtes alimentaires avec œufs, peinture avec du Jell-O, crayons de cire avec soya, pâte à modeler, boîte d'œufs vide, pots de yogourt, etc.);
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des enfants du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance d'éviter les échanges de nourriture ou d'ustensiles entre eux;
- ✓ Privilégier les récompenses non alimentaires et offrir aux enfants allergiques **seulement** les aliments du plateau identifié à leur nom;
- ✓ En cas d'activités spéciales, vérifier si l'enfant peut y participer et adapter l'activité en conséquence;
- ✓ Vérifier le contenu de toute huile ou crème solaire, baume à lèvres, savon ou autre produit d'hygiène pouvant contenir noix, œufs, amande, lait, etc.

Responsabilités des autres éducatrices du CPE et de la remplaçante

- ✓ Comprendre et appliquer le protocole mis en place par le CPE;
- ✓ Connaître les signes et symptômes des allergies et intolérances, savoir utiliser l'auto-injecteur et appliquer les mesures d'urgence adéquates;
- ✓ Lors d'un remplacement ou de l'absence de l'éducatrice titulaire, s'assurer de prendre connaissance du « cahier de l'éducatrice remplaçante » afin de retracer l'information requise pour les enfants allergiques;
- ✓ Sensibiliser tous les enfants concernant les allergies alimentaires, particulièrement dans les groupes où il y a présence d'enfants allergiques;
- ✓ S'abstenir d'apporter pour soi des collations ou des repas qui contiennent des allergènes ciblés par le CPE.



Responsabilités des parents

Par rapport à la direction du CPE, le parent devra :

- ✓ Fournir une liste des allergies connues et des symptômes s'y rattachant;
- ✓ Obtenir du médecin traitant et remettre au CPE les prescriptions nécessaires, ainsi que toute information utile afin de confirmer l'allergie ou l'intolérance;
- ✓ Compléter tous les documents requis par le CPE (voir annexes) et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.);
- ✓ Fournir une autorisation de traitement signée par le ou les parents datée du début de son entrée au CPE;
- ✓ Par écrit, informer la direction du CPE de l'évolution des intolérances ou des allergies chez l'enfant et l'avertir de tout changement au dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit;
- ✓ Informer la direction lorsqu'il pense que le protocole du CPE n'est pas appliqué correctement par un membre du personnel;
- ✓ Partager ses suggestions afin d'améliorer le protocole en place;
- ✓ Collaborer avec la responsable de l'alimentation pour l'élaboration de menus en suggérant ou en fournissant une liste de produits alimentaires tolérés par l'enfant ainsi que diverses recettes appréciées par celui-ci;
- ✓ Avertir le CPE lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions, le cas échéant;
- ✓ Lors d'un changement de groupe, s'assurer de rencontrer la nouvelle éducatrice afin de passer en revue les mesures qu'elle va mettre en œuvre (information des enfants du groupe des restrictions alimentaires et des allergies de l'enfant, information aux autres parents du groupe, etc.);
- ✓ Lors d'activités spéciales au CPE, vérifier si l'enfant peut y participer et discuter avec les parents des suggestions possibles afin d'adapter l'activité;
- ✓ Informer la direction, l'éducatrice et la responsable en alimentation des absences de l'enfant au CPE (vacances, maladies, etc.) afin de faciliter la planification du repas et des collations.

A l'arrivée de l'enfant allergique au CPE, la direction se réserve le droit de lui en refuser l'accès si le parent n'a pas apporté le médicament ou a omis de remplacer un médicament périmé, car le personnel n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'enfant.

Par rapport à l'éducatrice de l'enfant, le parent devra :

- ✓ Fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de le changer sans délai lorsqu'il sera périmé;
- ✓ S'assurer qu'à chaque sortie de l'enfant, on apporte la médication requise;
- ✓ Dès l'arrivée le matin et par mesure de prévention supplémentaire, le parent s'assure d'informer l'éducatrice remplaçante que l'enfant a des allergies alimentaires.



Par rapport à l'enfant, le parent devra :

- ✓ L'encourager à développer son autonomie face à sa condition et à le responsabiliser dès son plus jeune âge à être franc, ferme et consistant face aux précautions à prendre;
- ✓ En fonction de l'âge de l'enfant, lui montrer ou lui rappeler comment procéder à l'auto-injection d'épinéphrine;
- ✓ Voir à ce qu'il porte son bracelet médical;
- ✓ Faire comprendre à l'enfant les dangers que présentent l'échange et le partage d'aliments.



Malgré la mise en place d'une politique de gestion des allergies alimentaires et la bonne volonté du CPE afin d'éviter de tenir à l'écart l'enfant allergique, il est possible que ce dernier ressente sa différence comme un fardeau ou qu'il se sente rejeté du groupe. Le parent doit rester vigilant et se tenir à l'affût de tout signe de malaise que l'enfant pourrait laisser paraître en ce sens; la collaboration qu'il apporte à l'éducatrice est donc **essentielle**.

Responsabilités du CPE

La direction de l'installation, désignée responsable de l'application du protocole et du suivi, agit à titre de ressource, de référence. Elle est donc responsable de :

- ✓ Organiser une rencontre avec les parents de l'enfant, le personnel du CPE qui pourrait avoir à intervenir lors d'une réaction allergique, c'est-à-dire les éducatrices de relève et remplaçantes, le personnel administratif et la responsable en alimentation;
- ✓ Voir à l'application des mesures qui ont été adoptées et s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants : responsables en alimentation, éducatrices, remplaçantes, parents, autres employées;
- ✓ Rechercher, se procurer, diffuser et rendre disponible toute documentation pertinente qu'elle pourra obtenir auprès des organismes spécialisés ou de référence en matière d'alimentation, d'allergies et d'intolérances;
- ✓ Voir à ce que les formations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour tous les membres du personnel;
- ✓ Rassurer les parents de l'enfant allergique que toutes les mesures préventives sont appliquées;
- ✓ S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayant des restrictions alimentaires;
- ✓ S'assurer que tous les formulaires d'information portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et mis à jour régulièrement;

Responsabilités du conseil d'administration

- ✓ Procéder, conjointement avec l'équipe du CPE, à l'adoption de la politique sur les allergies alimentaires;
- ✓ Donner le mandat à la direction générale de mettre en œuvre la politique de gestion des allergies et intolérance alimentaires ainsi que les procédures qui y sont rattachées.
- ✓ Dans le cadre d'une amélioration continue des pratiques ou si des lacunes sont détectées dans la prise en charge des allergies, revoir la politique d'allergie et apporter les améliorations nécessaires afin de veiller à la santé et à la sécurité des enfants allergiques.



8) LES SORTIES

Lors de sorties de groupe, d'excursions pédagogiques ou d'activités en plein air, les personnes responsables d'un enfant aux prises avec des allergies alimentaires doivent être informées de la nature et de la gravité de la condition de celui-ci. Les précautions à prendre pour assurer la santé de ces enfants sont encore plus importantes considérant le risque accru d'expositions accidentelles à un allergène. Ainsi, une seule personne agit à titre de personne responsable de l'enfant allergique et doit s'assurer de sa sécurité. Il est tout de même essentiel d'informer tous les adultes qui participent à la sortie des mesures préventives recommandées et d'avoir sous la main le matériel requis pour les traitements d'urgence. Des directives particulières en cas d'allergies s'ajoutent aux consignes de sécurité lors de la sortie.

Directives

- ✓ Interdire toute consommation d'aliments ou de boissons sauf aux heures prévues à cette fin (collation, lunch);
- ✓ Interdire toute consommation d'aliments qui ne proviennent pas du CPE, tels des aliments achetés sur place;
- ✓ Avant le départ, s'assurer que les enfants n'apportent aucun aliment non permis (bonbons, nourriture ou breuvage).

Une semaine avant la sortie

- ✓ Vérifier si l'enfant allergique participe à la sortie et obtenir l'autorisation écrite du parent pour cette sortie;
- ✓ Informer la responsable en alimentation au moins une semaine avant l'activité afin qu'elle puisse planifier le repas ou la collation et effectuer les achats nécessaires en évitant les allergènes.

La veille de la sortie

- ✓ Effectuer une dernière vérification avec la responsable en alimentation, quant au repas et aux collations choisis pour la sortie en fonction des allergènes et du nombre de personnes touchées, enfants et adultes confondus;
- ✓ Prévoir le matériel pour le transport du repas et collations, incluant une vaisselle de couleur rouge étiquetée avec le nom de l'enfant;
- ✓ Prévoir le matériel nécessaire à l'hygiène des enfants (débarbouillette personnelle ou lingette humide);
- ✓ Prévoir plus d'un auto-injecteur d'épinéphrine;
- ✓ S'assurer que la trousse d'urgence de l'enfant soit complète et à jour : médicament(s), fiche d'identification, numéro de carte d'assurance-maladie, copie du protocole d'intervention.



En général, une seule injection d'épinéphrine suffit. Si les symptômes réapparaissent ou ne s'améliorent pas, se référer au protocole présenté ci-après.



Avant le départ (dans l'autobus)

- ✓ Identifier clairement l'adulte qui sera responsable de chaque enfant allergique;
- ✓ Rappeler à tous que les enfants allergiques sont sous la responsabilité d'**une seule éducatrice** (ou adulte);
- ✓ Veiller à ce que chacun des adultes responsables d'un enfant allergique ait sur lui la trousse d'urgence pour cet enfant;
- ✓ Rappeler de demeurer vigilant à l'heure du repas :
 - ✎ Appliquer toutes les règles de prévention et d'hygiène quant à la consommation d'aliments;
 - ✎ Éviter de circuler avec de la nourriture;
 - ✎ Manger seulement à l'heure prévue, repas ou collations;
 - ✎ Ne pas échanger de nourriture.

Sur place lors de la sortie

Tout au long de l'activité, l'éducatrice (ou l'adulte) responsable de l'enfant allergique :

- ✎ S'assure de porter en tout temps la trousse d'urgence;
- ✎ Procède à l'inspection visuelle des lieux en s'assurant que les enfants ne soient pas en contact avec des résidus de table ou déchets allergènes (ex : arachides ou noix distribués dans les parcs ou au zoo).

Au moment du repas ou de la collation, l'éducatrice (ou l'adulte) responsable de l'enfant allergique;

- ✓ S'occupe uniquement du pique-nique pour les enfants de son groupe;
- ✓ Se lave les mains avant de débiter le service. Si c'est impossible, des lingettes humides sont utilisées;
- ✓ Installe une nappe à l'endroit choisi pour le pique-nique;
- ✓ Lave les mains des enfants à l'aide de serviettes humides;
- ✓ Sert les enfants; l'enfant allergique est servi en premier si son repas est différent;
- ✓ Après le repas, nettoie le visage, les mains et les vêtements de tous les enfants et s'assure que tous les adultes accompagnateurs font de même;
- ✓ Autorise les enfants à se lever.



Procédure entourant la distribution du repas ou collations

Option # 1

Placer le repas ou la collation de l'enfant allergique dans un sac séparé et identifié à son nom;

La distribution du repas ou collations se fait par l'éducatrice (ou le parent) responsable de l'enfant allergique.

Option # 2

Prévoir un seul et unique repas (ou collation) pour tout le groupe en s'assurant qu'il n'y ait aucun allergène. Le repas de l'enfant allergique est tout de même identifié et enveloppé séparément;

La distribution du repas ou collations se fait par l'éducatrice (ou le parent) responsable de l'enfant allergique.

9) UN INCIDENT/ACCIDENT SURVIENT.... QUE FAIRE?

La procédure à suivre en cas de réaction allergique doit être connue de tout le personnel du CPE et régulièrement rappelée car, en cas d'urgence, il **faut savoir quoi faire!** En début d'année, un rappel de la procédure à suivre est fait à l'ensemble du personnel lors de la première réunion d'équipe. À ce moment, les enfants souffrant d'allergies sont identifiés.

Protocole d'intervention

Marche à suivre en cas de réaction anaphylactique

Enfants connus à risque d'anaphylaxie

Suivre le plan d'urgence prévu par le médecin, ou :

- 1) **Administrer immédiatement l'épinéphrine**, dès les premiers symptômes (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.
 - ✚ Faire l'injection dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant;
 - ✚ Faire coucher l'enfant sur le dos, ou
 - ✚ en cas de difficulté respiratoire, l'asseoir et surélever les jambes;
 - ✚ Lors de vomissements, le coucher sur le côté;
 - ✚ Éviter de bouger ou de lever l'enfant;
 - ✚ Si deux adultes sont présents, le second devrait immédiatement composer le 911. Si l'intervenant est seul, il doit faire l'injection et composer le 911 par la suite.



- 2) **Composer le 9-1-1.** Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement.
- 3) **Une deuxième, et dernière dose peut être donnée :**
 - + Cinq (5) minutes suivant la première dose si l'état de l'enfant s'aggrave (des signes ou symptômes s'additionnent);
 - + Dix (10) minutes suivant la première dose si l'état de l'enfant ne s'améliore pas (signes ou symptômes de même intensité) et que les ambulanciers ne sont pas encore sur place;
 - + Une respiration laborieuse ou une perte de conscience de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.

IMPORTANT : dans le cas où il faudrait utiliser un auto-injecteur d'épinéphrine d'un autre enfant pour une deuxième dose, les parents doivent être avisés et l'enfant amené en ambulance avec l'enfant qui fait une réaction. Cette action est dans une vision préventive car le CPE n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de cet enfant.
- 4) **Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et symptômes.**
- 5) **Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus proche et l'accompagner.**
- 6) **Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.**

Après l'injection

Une supervision médicale en milieu hospitalier est absolument nécessaire, le plus tôt possible après l'injection d'épinéphrine, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués, et ce, pour un minimum de quatre (4) à huit (8) heures après l'injection. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'injections supplémentaires et de certains traitements de soutien (autres médicaments, oxygène, etc.), les symptômes pouvant réapparaître plusieurs heures après l'exposition initiale à l'allergène.

Confusion entre asthme et allergie

Lorsqu'on observe des difficultés respiratoires importantes et subites chez une personne à risque d'anaphylaxie soupçonnée d'avoir été en contact avec un allergène, il faut, d'abord, utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine et, par la suite, offrir le médicament pour l'asthme.



Enfants non connus à risque d'allergie

Si un enfant non connu comme étant allergique semble victime d'une réaction allergique, appelez immédiatement le 9-1-1.

Si disponible, l'épinéphrine peut être administrée, **sous deux conditions** :

- 1- Existence d'une cause : présence d'un allergène potentiel ayant déclenché la réaction;
et
- 2- Présence de signes et symptômes d'une réaction allergique grave.

REFÉRENCES

www.opdq.org

www.dietitians.ca

www.nospetitsmangeurs.org

www.naître et grandir.com

« Le Casse-Noisette » - Protocole et Procédures Allergies et intolérances alimentaires en service de garde 2008-RCPECM et AQAA, ISBN 978-2-920334-45-8

« Une sentinelle dans la cuisine » Guide de gestion du service alimentaire en milieu de garde 2010-RCPEM et AQAA ISBN-13 : 978-2-920334-49-6

Politique sur la gestion des allergies alimentaires, CPE Sous le bon toit, 123, rue de la Vérendrye, Sept-îles QC G4R 5V3

Indice de mise à jour	Date de mise à jour	Objet de la mise à jour
1	2013-05-23	Éléments inclus dans la Politique alimentaire
2	2019-02-18	Adoption de la politique
3	2021-02	Révision linguistique



ANNEXE A

FICHE NOMINALE DE L'ENFANT AVEC RESTRICTION(S) ALIMENTAIRE(S)

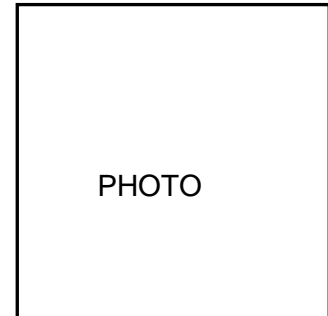
Nom de l'enfant : _____

Éducatrice titulaire : _____

Groupe : _____

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Allergique à : _____
- Intolérant à : _____
- Asthme (personne plus à risque lors d'allergie)
- Médication (voir plus bas)



ALIMENTS À ÉVITER LORS D'ALLERGIE ALIMENTAIRE

Éviter toute trace des aliments suivants (cochez) :	Sources possibles :
<input type="checkbox"/> Arachide <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Lait – lactose <input type="checkbox"/> Lait – protéine de lait de vache <input type="checkbox"/> Œuf <input type="checkbox"/> Soja <input type="checkbox"/> Blé <input type="checkbox"/> Sésame <input type="checkbox"/> Poisson <input type="checkbox"/> Crustacés <input type="checkbox"/> Mollusques <input type="checkbox"/> Sulfites <input type="checkbox"/> Autres allergènes : _____ <input type="checkbox"/> Protéine bovine <input type="checkbox"/> Moutarde	Autres noms utilisés pour cet allergène dans le commerce (retrouvés dans les listes d'ingrédients) _____ Dans quoi le retrouve-t-on caché ? _____ Par quoi le remplacer ? _____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ) ET ENTOUREZ LES SYMPTÔMES CONNUS

- La peau** – démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure;
- Les yeux** – démangeaison, rougeur, larmoiement, enflure;
- Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;
- La gorge** – démangeaisons, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;
- Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;
- Le cœur et la circulation** – couleur pâle ou bleutée, perte de conscience, étourdissement, vertige;
- Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée;
- Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.



PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE (Cochez)

<input type="checkbox"/> Plan individualisé	<input type="checkbox"/> Risque d'anaphylaxie
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Administrez immédiatement l'épinéphrine (ÉpiPen® ou Twinject®) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. 2. Appelez 9-1-1. Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance. 3. Administrez une deuxième dose après : <ul style="list-style-type: none"> • 5 minutes si l'état de l'enfant s'est aggravé • 10-15 minutes si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré. 3. Rendez vous à l'hôpital le plus proche, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. 4. Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.

Prenez note que pour toutes les restrictions mineures, ~~ou~~ sévères ou allergiques, un avis médical est obligatoirement requis. Le CPE pourra adopter son menu en fonction des spécifications du médecin.

MÉDICATION

Médicament	Date de péremption	Dose	Où le trouver	Quand le donner

GESTION DE L'ALLERGÈNE

À la maison

- L'aliment ne rentre pas à la maison
- On le cuisine, MAIS n'est pas donné à (*nommer l'enfant*)



Au CPE :

- Retirer l'aliment du groupe
- Servir l'aliment dans le groupe, mais pas à (*nommer l'enfant*)

- Réintégrer l'aliment dans le groupe (date : _____)

Signature du parent : _____

Date : _____

Dernière mise à jour : _____

Dernière mise à jour : _____

Dernière mise à jour : _____



ANNEXE B

CERTIFICAT MÉDICAL : RÉACTIONS ALIMENTAIRES

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

RECOMMANDATIONS MÉDICALES (à remplir par le médecin)

Je recommande d'éviter les éléments suivants :

Cochez s'il s'agit **(A)** d'allergie, **(IA)** d'intolérance alimentaire ou de **(MP)** mesure préventive.

Aliments		Réactions
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
Médicaments		Réactions
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
Environnement		Réactions
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____
A <input type="checkbox"/> IA <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/>	_____	_____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ et ENTOUREZ LES REACTIONS CONNUES)

- La peau** – démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure;
- Les yeux** – démangeaison, rougeur, larmolement, enflure;
- Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;
- La gorge** – démangeaisons, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;
- Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;



- Le cœur et la circulation** – couleur pâle ou bleutée, perte de conscience, étourdissement, vertige;
- Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée;
- Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

NOTE : _____

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE EN MILIEU DE GARDE

<input type="checkbox"/> Plan individualisé	<input type="checkbox"/> Protocole pour risque d'anaphylaxie <ol style="list-style-type: none"> 1. Administrez immédiatement l'épinéphrine (ÉpiPen® ou Twinject®) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. 2. Appelez 9-1-1. Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance. 3. Administrez une deuxième dose après : <ul style="list-style-type: none"> • 5 minutes si l'état de l'enfant s'est aggravé • 10-15 minutes si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré. 3. Rendez vous à l'hôpital le plus proche, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. 4. Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.
--	---

PRESCRIPTION MÉDICALE

<i>Médicament</i>	Dose	Voie d'administration	Quand le donner

- Port du bracelet médical recommandé :** Oui Non
- Disponibilité de l'auto-injecteur recommandée :** Oui Non



ANNEXE C

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉPINÉPHRINE

Nom et prénom de l'enfant : _____

Diagnostic : _____

Éducatrice titulaire : _____

Groupe : _____

Médicament :

Dose : _____

Voie d'administration : _____

Durée du traitement : _____

Date de péremption : _____

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE

Père : _____

Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____

Mère : _____

Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____

Autre : _____

Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____

AUTORISE À ADMINISTRER LA MÉDICATION ET À APPELER LES SERVICES D'URGENCE IMMÉDIATEMENT AVANT DE REJOINDRE LES PARENTS OU LA PERSONNE-RESSOURCE.

AUTORISATION DE TRAITEMENT

Je, soussigné, (*père, mère, répondant de – nommer l'enfant –*) autorise le personnel éducateur, le personnel administratif ou le personnel de soutien du CPE à administrer à mon enfant la médication précisée sur cette fiche, selon le dosage précisé, que nous fournissons avec la prescription médicale appropriée ou sa photocopie.

Signature du parent _____ Date _____



ANNEXE D

PREMIÈRE COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Allergies ou intolérances alimentaires dans notre CPE

Le CPE Chez nous chez vous a adopté le 18 février 2019 une politique sur la gestion des allergies ou des intolérances alimentaires. Que votre enfant soit ou non dans cette situation, il est de notre devoir de vous informer ici des procédures qui sont mises en place pour assurer la sécurité de ces enfants. Veuillez noter que dès l'inscription d'un nouvel enfant, la direction rencontrera les parents des enfants allergiques pour connaître leurs besoins spécifiques; si cela est possible l'éducatrice et la responsable de l'alimentation seront aussi présents.

Le CPE Chez nous chez vous veut s'assurer que le parent d'un enfant allergique ou présentant une intolérance alimentaire fournisse tout formulaire ou document essentiel à la sécurité de son enfant. Ainsi, le CPE demandera au parent de fournir les médicaments d'urgence ainsi que la prescription du médecin, qu'il conservera à l'endroit établi dans le local de l'enfant. Le parent devra remplir une fiche d'identification de l'enfant avec une photographie récente, la liste de ses restrictions alimentaires et les mesures à prendre en cas de réaction allergique. Le parent devra également signer une autorisation écrite pour que le personnel du CPE puisse, au besoin, utiliser le médicament prescrit. Une autorisation sera demandée au parent afin que le CPE puisse afficher la photographie et la fiche nominale de l'enfant à tout endroit qui sera jugé nécessaire : dans son local, dans la salle du personnel et dans la salle à manger.

Nous tenons à préciser certaines mesures qui seront prises à l'intérieur du CPE. Une fiche globale de toutes les allergies et intolérances alimentaires présentes dans notre milieu se retrouvera dans tous les locaux de même que dans le bac des aliments et dans la cuisine. La couleur rouge a été choisie pour identifier un enfant allergique ou intolérant. L'enfant aura également sa propre vaisselle rouge incluant plateau et autres instruments. L'enfant mangera toujours dans cette vaisselle, afin que son allergie soit bien identifiée, marquant ainsi une différence visible entre son matériel et celui des autres enfants. Les aliments de l'enfant seront préparés avant ceux du reste du CPE afin d'éviter de les contaminer et seront placés dans un plat de la couleur qui aura été attribuée à l'enfant.

Il se peut, évidemment, que de nouvelles allergies apparaissent en cours d'années. Vous êtes donc priés de nous avertir immédiatement par écrit, à l'adresse courriel suivante direction@cpecheznouschezvous.org, de tout changement qui se produirait chez votre enfant en matière d'allergie et d'intolérance alimentaires.

Toutes ces mesures sont prises par l'ensemble de l'équipe et nécessitent la participation de tous les parents. Ainsi, nous vous demandons de ne jamais apporter de nourriture de l'extérieur, et ce, en aucun cas et en aucun temps.

Le CPE Chez nous chez vous vous remercie de votre collaboration

La Direction



ANNEXE E

LETTRE TYPE AUX PARENTS DU CPE NOURRITURE APPORTÉE DE LA MAISON

Chers parents,

En tant qu'établissement se préoccupant du bien-être et de la santé des jeunes enfants, nous tenons, par la présente, à vous aviser de notre volonté de nous conformer aux recommandations médicales concernant les allergies alimentaires, particulièrement celles relatives **aux arachides et aux noix**.

Comme certains enfants qui fréquentent notre établissement sont gravement allergiques, nous vous demandons votre collaboration pour respecter la consigne de n'apporter **aucun aliment** de la maison au CPE.

Après le déjeuner de votre enfant à la maison, nous vous invitons également à laver ses mains et sa bouche à l'eau et au savon et, si nécessaire, ses vêtements, particulièrement s'il a mangé du beurre d'arachide ou un aliment contenant des arachides. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire aux enfants allergiques, car même une infime quantité d'arachides ou de noix peut engendrer de très graves réactions.

Nous comprenons que ces mesures pourraient comporter des inconvénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants, toute notre reconnaissance et notre appréciation.

Si vous avez des questions ou des commentaires à nous adresser, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction



ANNEXE F

AIDE MÉMOIRE / Rencontre avec le parent

(à compléter en fonction des besoins)

NE PAS OUBLIER...	FAIT
Demander les médicaments d'urgence accompagnés du certificat médical dûment rempli et signé par le médecin.	
Faire remplir la fiche d'identification sur laquelle il y a une photographie récente de l'enfant, la liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique.	
Faire signer l'autorisation écrite afin de permettre à l'établissement d'administrer les médicaments d'urgence.	
Prévoir et s'assurer du rangement de l'auto-injecteur ou de l'antihistaminique (Bénadryl®, etc.) dans un endroit facilement et rapidement accessible par tous les membres du personnel, et ce, en tout temps.	
Faire remplir la feuille sur les aliments déjà introduits.	
Discuter du menu, faire approuver les plats sécuritaires, vérifier les ingrédients. Prévoir des repas spéciaux pour toutes les allergies alimentaires, y compris la maladie cœliaque (mais pas nécessairement pour les intolérances).	
Vérifier que la feuille d'allergie soit affichée dans tous les lieux préconisés (local, cuisine...)	



ANNEXE G

RAPPEL AUX PARENTS D'ENFANTS ALLERGIQUES

Mise à jour des fiches d'allergies

Nom de l'enfant : _____

Nous sommes à mettre à jour les affiches des allergies et des intolérances.

Nous constatons que, dans le dossier de votre enfant, il nous manque :

Nous vous demandons de nous l'apporter d'ici le _____

Nous aurions besoin d'une confirmation à l'effet que l'état de santé de votre enfant est inchangé quant à ses allergies depuis (*année*), date de votre dernière confirmation écrite. Merci de nous faire parvenir votre confirmation avant le _____.

Si vous avez des questions ou des commentaires à nous adresser, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction



ANNEXE H

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Renseignements confidentiels

Nom de l'enfant :

Je consens à ce que le CPE Chez nous chez vous communique avec le professionnel de la santé qui a signé le certificat médical (*Annexe B*).

J'autorise le CPE Chez nous chez vous à divulguer certains renseignements confidentiels concernant mon enfant (*nom de l'enfant, son allergie ou intolérance et la médication requise*).

Des moyens visuels, tels que les fiches d'identification, doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants puissent facilement les consulter. J'autorise donc le CPE Chez nous chez vous à diffuser la photo de (*nommer l'enfant*) à l'intérieur du CPE :

- à la cuisine
- dans le local de l'enfant
- à tout autre endroit que le CPE jugera opportun

Ces consentements sont valides jusqu'à la fin de fréquentation de mon enfant au CPE Chez nous chez vous.

Je déclare que tous les renseignements fournis concernant mon enfant et son (ses) allergie(s) sont, autant que je sache, exacts et complets, et je m'engage à informer par écrit et dans les meilleurs délais le CPE Chez nous chez vous de tout changement à l'état de santé de mon enfant.

Signature du parent _____

Date _____



ANNEXE I

RAPPORT DE L'ADMINISTRATION D'ÉPINÉPHRINE

IDENTIFICATION DE LA VICTIME

Nom prénom; _____ Groupe; _____

Âge : _____ Poids; _____

Allergène (s) connu; _____

Antécédant médical; _____

DATE; _____

HEURE début symptôme; _____

LIEU; _____

PHOTOS oui non

SYMPTÔMES CONSTATÉS

PEAU

Urticaire enflures démangeaisons chaleur rougeur éruptions

SYSTÈME RESPIRATOIRE

Respiration sifflante essoufflement étouffement toux voix rauque

Douleur ou serrement dans la poitrine congestion nasale ou symptômes du rhume des foies (nez qui coule ou qui pique, larmoiement, éternuements) difficulté à avaler

SYSTÈME GASTRO-INTESTINAL (ESTOMAC)

Nausée douleur ou crampes

vomissement : Combien de fois ; _____ heure ; _____

diarrhée ; Combien de fois ; _____ Heure ; _____

SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE (CŒUR)

Couleur pâle ou bleutée pouls faible perte de connaissance étourdissement
 vertige état de choc

AUTRES SYMPTÔMES/NOTE ;



ALLERGÈNE (S)

Ingéré (aliment) injecté (insecte) inhalé (pollen) cutané

Notes : _____

ADMINISTRATION MÉDICAMENT DOSE 1

Auto injecteur épinéphrine

Heure; _____

Posologie; _____

Notes; _____

ADMINISTRATION MÉDICAMENT DOSE 2

Auto injecteur épinéphrine

Heure; _____

Posologie; _____

Notes; _____

Éducatrice ayant prodiguée les premiers soins; _____

Éducatrice ayant administrée la médication; _____

Témoin; _____ Témoin; _____

Parents avisés : Oui Non Date _____ Heure _____

Signature; Éducatrice : _____ Témoin; _____

Parents : _____ Date; _____



Déroulement des évènements

Réaction allergique **alimentaire ingérer**;

Repas ou collation servi, liste de tous les ingrédients;

Notes

Réaction allergique **injecté (moustique)**;

Description type de moustique;

Notes

Réaction allergique **inhalisée (pollen)**

Description des fleurs/plante/arbres/ poussière ou autre autour de l'enfant;

Notes

Réaction allergique **cutanée (au toucher)**

Description de l'item touché causant une réaction;

Notes

Déroulement de l'intervention; premiers soins;

Heure environs	Gestes posés (de la première réaction jusqu'à la fin de l'intervention)

